

Collège Etienne de  
Flacourt

## CONSEIL D'ETABLISSEMENT

lundi 03 décembre 2012

### PROCES VERBAL



La séance est ouverte par le Principal à 17h40.

Etaient présents :

Membres à voix délibérative :

- Administration : Jean-Philippe MOUD, Séverine GATEAU, Sahondranirina MAMISOA, Rita RAKOTONDRAMASY
- Parents : Léon RAKOTONINDRINA, Philippe BERNIER, Dieu donné RAJERISON
- Personnels : CORDENOS Christine, Pascal CARRIE, Patrick RAHERINIAINA, Fabrice ROZIER

Dossier suivi par

Elève: absente

Téléphone/Fax  
+ 261 20 94 426 68  
GSM  
+261 32 07 601 10

Mél

ctulear@moov.mg

Membres à voix consultative : MELARD Jackie (DAF), ANVARALY Ayoub (Président de l'APE)

Adresse :  
Rue REFOTAKA  
BP 227  
TULEAR  
MADAGASCAR

L'ordre du jour est le suivant :

- Bilan de rentrée
- Priorités inter-degrés
- Calendrier scolaire
- Vie Scolaire
- Instances : conseil discipline/CESC
- Questions diverses

En préambule, hors ordre du jour, une information sur le budget 2013 est réalisée par le chef d'établissement : après deux réunions (Comité de Gestion du 29/11 et AG des parents du 1/12) et en partant sur l'hypothèse d'un effectif constant (345 élèves), le budget 2013 fut approuvé.

Trois points signalés :

- Hausse des salaires de 5%, moyenne obtenue de la demande des personnels (+10%) et de celle de l'APE (0%).
- Modification du taux d'exonération des frais de scolarité des enfants du personnel. Ce nouveau dispositif définit 4 taux différents. Ces quatre taux sont fonction des tranches de salaire des parents travaillant à l'école : le taux d'exonération baisse avec le salaire.



214

- Augmentation des écolages de 15% à la rentrée 2013 (contre 8% à la rentrée 2012).

Les représentants des parents posent la question de la validité d'un vote en AG lorsqu'il y a peu de participation : existe-t-il un quorum dans les statuts de l'APE pour que l'élection du budget soit valide ? M. Moud trouve la question intéressante et ajoute qu'il n'a pas la réponse pour l'instant.

Les représentants du personnel enseignant souhaitent avoir un document graphique synthétique représentant les parts du budget 2013 allouées à chaque activité. M. Moud le transmettra.

Suite à la demande des représentants enseignants concernant la proposition de fermeture d'un poste de résident en primaire, M. Moud informe que l'AEFE a demandé d'établir un budget avec le même taux d'encadrement par des enseignants en contrat résident : il n'est plus question de fermer un poste de résident.

Autre geste de l'AEFE : le taux de remontée de l'ISVL reste de 28% (au lieu des 33% prévus). Les frais d'internat n'augmenteront pas (le budget est excédentaire).

Deux projets au second degré ont été retenus et seront financés par le budget :

- Festival de théâtre à Fianarantsoa, trois jours au mois de mai (15 élèves).
- Culte des morts et aloal (arts premiers): venue d'un artiste sculpteur d'aloalo.

Points inscrits à l'ordre du jour :

1. **Bilan de la rentrée.** *Non évoqué.*

2. **Priorités inter degrés**

- Socle commun : une réunion est prévue mercredi 5/12 avec l'ensemble de l'équipe du secondaire
- HDA : les modalités et dates des épreuves sont fixées
- Secourisme. Les troisièmes ont été formés en 2012. Un défibrillateur pédagogique sera partagé entre 3 établissements scolaires AEFE (Fianarantsoa, Antsirabe, Tuléar). Un stage en janvier est envisagé pour cette mutualisation entre formateurs. Concernant la formation du personnel au collège de Tuléar, il est prévu de former les collègues intéressés (10h de formation, jusqu'à 30 personnes). Une attestation sera délivrée à l'issue (PSC1 : prévention et secours civiques de niveau 1).
- Liaison CM2/6<sup>ième</sup>. M. Moud indique que les enseignants de CM2 peuvent assister aux conseils de classe des 6<sup>ième</sup>. Les personnels enseignants indiquent que cela ne suffit pas et réclament d'acter les moments de concertation en amont. Pour une meilleure réflexion d'équipe et communication, il faudrait formaliser ces rencontres, comme par exemple l'année dernière en prévoyant au moins une réunion. M. Moud laisse la liberté de se réunir aux différents intervenants aux moments les plus opportuns, ceci sans contrôle. Il prend acte cependant de la demande de planifier au moins une réunion chaque année.

3. **Calendrier scolaire**

Pour rallonger les vacances de février de deux jours, dont le 8 mars qui est férié pour les contrats locaux (journée des femmes, salaire double pour les femmes malgaches qui souhaitent travailler), il est proposé de rattraper le jour chômé le vendredi 5 juillet.

Cette proposition est soumise au vote : 0 CONTRE, 1 ABSTENTION, 10 POUR

4. **Vie scolaire**

- Modification du règlement intérieur. Quelques points sont « hors des clous », et pour respecter la législation, il convient de le mettre en conformité avec le droit français. Un document est distribué (basé sur la circulaire n°2011-111 du 1/08/2011) : le chapitre IV concernant punitions et sanctions est modifié à compter du 1/01/2013. Un point également sur les entrées et sorties doit être revu. Les représentants laissent au principal le soin de la mise en conformité du règlement intérieur.



- Formation des délégués. Le coût, le lieu et les valeurs véhiculées par la journée de formation des délégués posent problème à certains enseignants du premier et second degré. Le fait que les élus aient accès à des formes de privilèges (restaurant, piscine) est contraire à une vision démocratique où les élus sont au service des concitoyens, c'est-à-dire sur leur lieu de vie et de travail. La portée éducative et citoyenne ne satisfait pas. M. Moud précise que, après comparaison, il revenait meilleur marché de partir à Mangily que de rester à Tuléar. Il tiendra compte cependant de ce point de vue, qu'il estime fondé, l'année prochaine.
- Entrée des élèves. *Non évoqué.*

3/4

5. Le Conseil de discipline est instauré. Seuls les membres du CE peuvent l'intégrer :
- Principal
  - DAF
  - CPE
  - 4 enseignants : M. Carrié, M. Turlan, Mme Cordenos, Mme Nivo
  - 1 ATOSS : M. Patrick
  - 3 parents : M. RAKOTONINDRINA Léon, M. RAJERON Dieu donné, M. BERNIER Philippe
  - 2 élèves.

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) est créé. Il est obligatoire. Rôle : fédérer les actions autour de la santé et de la citoyenneté (actions, formations, analyses, ...). Fait appel aux partenaires extérieurs. Peut faire l'objet d'une validation de la compétence 7 du socle commun. Un document est distribué. Composition :

- Principal
  - Directrice primaire
  - Infirmière
  - CPE
  - 2 enseignants : M. Carrié pour le second degré
  - 1 élève + 1 parent
6. Questions diverses. L'équipe du primaire renouvelle une demande d'investissement pour créer un véritable espace praticable à la place du plateau sportif actuel (autour du banyan). Deux ans après son aménagement, la poussière, et l'instabilité le rendent complètement inadapté aux pratiques sportives.

Le secrétaire, M. CARRIE  
Pascal

Le Principal fait approuver l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40

Le Président du CE


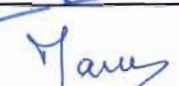
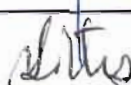



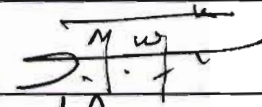
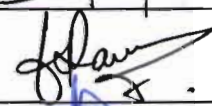

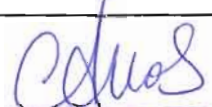

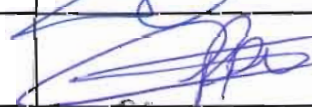
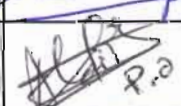
Jean-Philippe MOUD



Le Secrétaire de Séance

Pascal CARRIE

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT**  
**LUNDI 03 DECEMBRE 2012**  
**FICHE D'EMARGEMENT**

Titulaires	Voix	Emargement
MOUD Jean Philippe (administration)	délibérative	
MAMISOA Sahondranirina (administration)	délibérative	
RAKOTONDRAMASY Rita (administration)	délibérative	
GATEAU Séverine (administration)	délibérative	
MELARD Jackie (DAF)	consultative	
ANVARALY Ayoub (APE)	consultative	
MAURICE Marie-Joëlle - Consule	consultative	
Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle	consultative	excusé
RAKOTONINDRINA Léon (parent)	délibérative	
RAJERISON Dieu Donné (parent)	délibérative	
BERNIER Philippe (parent)	délibérative	
représentant élève	délibérative	
CORDENOS Christine (personnel)/ HO WEI KING Viviane- suppléante	délibérative	
ROZIER Fabrice (personnel) / TURLAN François - suppléant	délibérative	
CARRIE Pascal (personnel) / Nivo ANDRIAMIFIDY - suppléante	délibérative	
JOELSON Lyvah (personnel) / RAHERINIAINA Patrick - suppléant	délibérative	

Voix délibératives : 12  
 Voix consultatives : 4